

Ministère de la Justice

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS **2022-2023**

*Dans le cadre du programme d'aide financière pour
favoriser l'accès à la justice*

Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice



Ce rapport a été réalisé par la Direction du développement de l'accès à la justice.

Les lectrices et les lecteurs peuvent également le consulter sur quebec.ca.

Graphisme : Direction des communications

ISBN : 978-2-550-95976-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Mot du ministre de la justice	IV
Mot du président	V
Contexte de la loi instituant le fonds accès justice	1
Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice	1
Orientation liée à l'attribution de l'aide financière	2
Priorités pour l'attribution de l'aide financière	3
Conclusion	3
Notices biographiques	5
M. Michel Pigeon , président et représentant des citoyennes et des citoyens	5
M^e Brigitte Roy , représentante de la Chambre des notaires du Québec	5
M^e Pierre-Claude Lafond, Ad. E. , représentant du milieu universitaire	6
M^{me} Geneviève Beaudoin , représentante du milieu communautaire	6
M^e Maria Giustina Corsi , représentante du Barreau du Québec	7



MOT DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Madame Nathalie Roy
Présidente
Cabinet de la présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

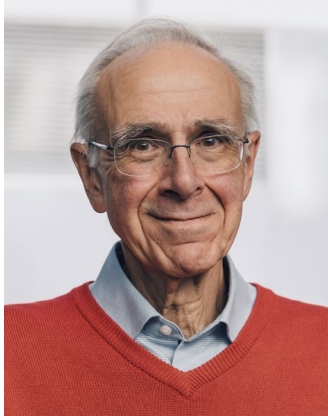
C'est avec plaisir que je vous remets le rapport du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice pour l'exercice financier 2022-2023, conformément au quatrième paragraphe de l'article 32.06 de la *Loi sur le ministère de la Justice* (chapitre M-19).

Ce rapport présente l'orientation et les priorités que m'a conseillé de retenir le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice pour le financement de projets visant à rendre la justice plus accessible.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général



MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice et procureur général
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice se sont réunis en juillet dernier afin de discuter des enjeux entourant l'accessibilité à la justice ainsi que de l'orientation et des priorités pour l'appel de projets 2022-2023. Le Comité considère particulièrement important de financer des projets visant à favoriser le développement et l'amélioration des services offerts aux justiciables afin de mieux répondre au phénomène de l'autoreprésentation, et ce, en appuyant la citoyenne ainsi que le citoyen avant et après la judiciarisation du différend.

Le Comité réitère par ailleurs l'importance de soutenir en premier lieu le développement des services offerts aux citoyennes et aux citoyens vivant en région et aux personnes en situation de vulnérabilité. Il réitère également l'importance de la priorité relative à la prévention de la judiciarisation des conflits, notamment par l'entremise des programmes de justice participative et de justice réparatrice, qui proposent une alternative intéressante aux justiciables pour régler leur différend hors des tribunaux.

J'ai donc l'honneur de vous remettre le huitième rapport du Comité, au nom de celui-ci, conformément à l'article 32.0.6 de la *Loi sur le ministère de la Justice* (chapitre M-19). Ce document contient des recommandations sur la nouvelle orientation ainsi que le type de projets que le Comité souhaiterait voir se concrétiser, par l'attribution de l'aide financière pour l'année financière 2022-2023.

Soyez assuré de la collaboration des membres du Comité et veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice,

Michel Pigeon



CONTEXTE DE LA LOI INSTITUANT LE FONDS ACCÈS JUSTICE

La *Loi instituant le Fonds Accès Justice* (la Loi) a été sanctionnée le 5 avril 2012. Elle établit le financement de projets ou d'activités ayant pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Ces projets ou activités devront favoriser l'atteinte d'objectifs définis, dont une meilleure connaissance et compréhension du droit applicable au Québec, une connaissance accrue du réseau des tribunaux québécois ainsi que la compréhension de son fonctionnement et des recours juridictionnels ou administratifs disponibles pour la ou le justiciable. Ils devront aussi favoriser l'utilisation de modes de prévention ou de règlement des différends et promouvoir les moyens facilitant l'obtention ou l'exécution de décisions. L'amélioration du modèle québécois en matière d'accès à la justice, sous toutes ses formes, est au cœur de la Loi.

Le *Règlement sur l'aide financière favorisant l'accès à la justice* est en vigueur depuis le 25 juillet 2013. Il établit les conditions d'admissibilité à l'aide financière et précise les renseignements que devra contenir une demande de subvention.

Le ministre de la Justice constitue un comité consultatif pour le conseiller quant aux priorités et aux orientations qu'il devrait retenir dans l'attribution de l'aide financière. Ce comité le conseille aussi dans le choix de projets ou d'activités qui lui ont été soumis à la suite d'un appel de projets lancé dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accessibilité à la justice.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice a été constitué officiellement le 28 mai 2013. Il est composé de cinq membres : une personne désignée par le Barreau du Québec, une autre désignée par la Chambre des notaires, trois personnes désignées par le ministre de la Justice et qui sont issues des milieux universitaire et communautaire, et une personne parmi les citoyennes et citoyens. Le ministre de la Justice nomme également une ou un secrétaire du comité parmi les fonctionnaires de son ministère.

Les membres actuels du Comité consultatif sont :

- **M. Michel Pigeon**, représentant des citoyennes et citoyens et président;
- **M^e Maria Giustina Corsi**, représentante du Barreau du Québec;
- **M^e Brigitte Roy**, représentante de la Chambre des notaires du Québec;
- **M^e Pierre-Claude Lafond**, représentant du milieu universitaire;
- **M^{me} Geneviève Beaudoin**, représentante du milieu communautaire;
- **M^e Sophie Vézina**, secrétaire, ministère de la Justice.

Le mandat du Comité consultatif consiste à conseiller le ministre quant aux orientations et aux priorités à retenir pour l'attribution de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Le Comité a aussi le mandat de conseiller le ministre relativement au choix des projets ou activités qui lui sont soumis dans le cadre de ce programme.

Le Comité consultatif peut, de sa propre initiative ou à la demande du ministre de la Justice, donner son avis sur toute question concernant le Fonds.

Le mandat des membres du Comité consultatif est de deux ans, renouvelable.

ORIENTATION LIÉE À L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'orientation recommandée au ministre de la Justice est la suivante :

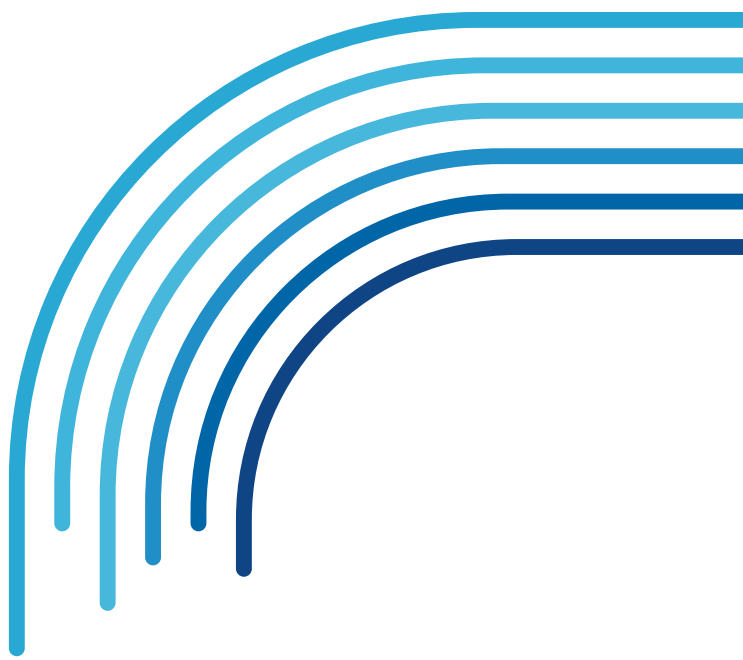
L'un des défis pour un meilleur accès à la justice au Québec a trait aux coûts liés aux procédures judiciaires. Les coûts sont principalement en lien avec les honoraires des avocates et avocats. Dans ce contexte, plusieurs personnes physiques décident d'agir pour elles-mêmes devant les tribunaux sans être représentées (art. 23 du *Code de procédure civile*).

Ce phénomène de l'autoreprésentation engendre plusieurs répercussions négatives, notamment pour la ou le justiciable, les acteurs judiciaires et le bon fonctionnement général du système de justice. L'ensemble des acteurs judiciaires reconnaît que la tendance à se représenter soi-même devant les tribunaux est en hausse depuis plusieurs années déjà.

C'est pourquoi l'orientation proposée pour l'appel de projets 2022-2023 du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice est : **Favoriser l'accès à la justice en s'assurant de bien informer et d'outiller la population quant à ses droits.**

L'analyse des projets se base sur les critères suivants :

1. **La pertinence du projet en lien avec l'orientation et les priorités**, qui s'apprécie en cohérence avec l'orientation et les priorités du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
2. **La qualité et la faisabilité**, qui s'évaluent à la lumière de l'expertise de l'organisme et de ses ressources, de la crédibilité du budget et de l'échéancier ainsi que de la qualité globale de présentation du dossier;
3. **L'incidence sur le milieu**, qui s'apprécie au regard de la réponse à un ou des besoins du milieu ainsi qu'à la portée des répercussions positives du projet sur le milieu;
4. **L'innovation**, qui s'apprécie par le caractère innovant du projet pour l'accès à la justice au Québec ainsi que par sa créativité, que ce soit dans les concepts, les outils, les partenariats ou autres.



PRIORITÉS POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le Comité consultatif retient les trois priorités suivantes :

- 1. Les enjeux en matière d'accès à la justice vécus par les personnes en situation de vulnérabilité;*
- 2. Le développement ou l'amélioration des services offerts aux citoyennes et citoyens, particulièrement les gens vivant en région;*
- 3. Des projets favorisant la prévention de la judiciarisation des conflits.*

CONCLUSION

Le Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice souhaite solidariser la communauté autour de l'orientation retenue, de manière à encourager la réflexion des différents acteurs quant aux moyens de promouvoir l'accessibilité à la justice.

Le Comité consultatif remercie le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette, de sa confiance et de l'occasion qu'il offre à ses membres de participer concrètement à l'amélioration de la qualité de la justice au Québec.





NOTICES BIOGRAPHIQUES

M. Michel Pigeon

Président

Représentant des citoyennes et citoyens

M. Michel Pigeon, professeur émérite de l'Université Laval, est diplômé en génie civil de cette université (1967) et il a obtenu un doctorat de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris en 1984. Entre 1999 et 2002, il a occupé les fonctions de directeur du Département de génie civil, de vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences et de génie, puis de doyen de cette même faculté. En octobre 2002, il est devenu le 24^e recteur de l'Université Laval, poste qu'il a occupé jusqu'au 31 mai 2007. Il a été président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) en 2006-2007. De 2003 à 2007, il a présidé le Comité Québec Capitale, où il a rassemblé les principaux décideurs de la région et travaillé au progrès de la grande région de la capitale québécoise. Pour l'excellence de ses recherches dans le domaine de la technologie du béton et pour sa carrière universitaire, M. Pigeon a reçu de multiples prix et distinctions. Il s'est entre autres vu décerner le titre d'officier de l'Ordre des Palmes académiques de France ainsi que deux doctorats *honoris causa* (de l'Université de Liège et de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon). De 2008 à 2012, il a été député de Charlesbourg à l'Assemblée nationale et adjoint parlementaire de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il travaille actuellement à titre de consultant dans le domaine de la durabilité des bétons. Titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'environnement depuis 2017, il est présentement inscrit au doctorat à l'Université Laval.

M^e Brigitte Roy

Représentante de la Chambre des notaires du Québec

M^e Brigitte Roy, notaire émérite, est détentrice d'un baccalauréat en droit (1979) et d'une maîtrise en droit (2000) de l'Université Laval. Elle a fait des études supérieures en droit notarial et est membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1980. Elle est directrice associée du programme de maîtrise en droit notarial de la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 1984, elle y assume plusieurs charges d'enseignement destinées aux candidates et candidats à l'exercice de la profession notariale dans les domaines du droit de la personne, du droit successoral, de la pratique notariale et des mutations de la propriété. En 2014, elle a reçu la médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec pour sa contribution exceptionnelle à la formation de la relève. Elle collabore à certains travaux de recherche touchant le droit notarial et est auteure de textes de doctrine destinés aux notaires ainsi qu'aux étudiantes et étudiants. Elle s'implique dans la promotion des modes de prévention et de règlement des différends et, à ce titre, elle est sollicitée par ses pairs.



M^e Pierre-Claude Lafond, Ad. E.

Représentant du milieu universitaire

M^e Pierre-Claude Lafond a été professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de 1988 à 2009 et, depuis 2009, il est professeur à l'Université de Montréal. Chercheur et avocat, il a été admis au Barreau en 1979. Grâce à ses travaux scientifiques, à ses nombreuses publications, à son savoir-faire de pédagogue et à son engagement social, il a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir une justice de qualité qui soit accessible à toutes et à tous. Sa contribution se reflète dans trois axes : l'accès à la justice, comprenant les modes appropriés de résolution de conflits et le recours collectif; le droit de la consommation; et le droit des biens. Il est président du conseil d'administration de la Fondation Claude Masse, laquelle contribue au développement de la recherche relative à la consommation et au fonctionnement des marchés. Il est par ailleurs médiateur accrédité à la Division des petites créances de la Cour du Québec, travaillant ainsi à rendre la justice plus rapide et plus accessible. En 2013, il a reçu le Mérite du Barreau pour sa contribution doctrinale en matière d'accès à la justice. Le 25 mars 2015, M^e Pierre-Claude Lafond a reçu le 13^e Prix de l'Office de la protection du consommateur des mains de la ministre de la Justice, pour son importante contribution en matière de protection des droits des consommatrices et consommateurs.

M^{me} Geneviève Beaudoin

Représentante du milieu communautaire

M^{me} Geneviève Beaudoin détient un baccalauréat multidisciplinaire de l'Université Laval composé notamment d'un certificat en toxicomanie et d'un certificat en service social. Elle est chargée de projet auprès de l'organisme Puamun Meshkenu, qui vise le soutien des Premières Nations, des Métis et des Inuit afin qu'ils se développent à leur plein potentiel et contribuent au mieux-être collectif. Cet emploi l'amène à rédiger ainsi qu'à mettre en œuvre et évaluer différents projets et programmes favorisant la persévérance scolaire des jeunes autochtones. Elle compte plus d'une dizaine d'années d'expérience en soutien auprès des personnes vulnérables et elle dispose également d'une très bonne connaissance de cette population, notamment des jeunes de la communauté autochtone. À ce titre, M^{me} Beaudoin saura certes ajouter de la crédibilité aux recommandations formulées par le Comité au sujet des projets autochtones.

M^e Maria Giustina Corsi

Représentante du Barreau du Québec

M^e Maria Giustina Corsi est détentrice d'un baccalauréat ès arts (1983) de l'Université Concordia et d'un baccalauréat en droit (1986) de l'Université du Québec à Montréal. Elle a fait des études supérieures en droit et elle est membre du Barreau du Québec depuis 1990. Après avoir travaillé 30 ans au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), principalement en matière d'abus sexuels, de violence conjugale et de crimes économiques, elle a décidé, en mai 2020, de mettre son expérience au service des victimes de harcèlement sexuel et de violence sexuelle au sein de Juripop. Par ailleurs, elle compte à son actif plusieurs années de mentorat durant lesquelles elle a supervisé plusieurs étudiantes et étudiants du secondaire, du collégial, de l'université, du DPCP et de l'École du Barreau du Québec. Puisqu'elle parle couramment le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, en plus d'avoir une connaissance approfondie du langage des signes de l'American Sign Language (ASL) et de la langue des signes québécoise (LSQ), elle est sollicitée pour donner des conférences au sujet d'actes criminels et de la victimologie. Cette facilité de communication lui a permis de se démarquer et d'offrir une approche novatrice quand elle a été membre du Conseil d'administration du Barreau du Québec (2017-2021) et depuis sa nomination, par le ministre de l'Éducation, à la TÉLUQ, en 2018. Elle s'implique dans la promotion de l'accès à la justice en siégeant à divers comités du Barreau de Montréal, du Barreau du Québec et de sa communauté.

